

Documentaliste en santé au travail, un métier en pleine évolution

Depuis la réforme de juillet 2004, la santé au travail (auparavant la médecine du travail) est en pleine évolution : la tendance actuelle est de mobiliser la compétence d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels, et en particulier des documentalistes.

Dans un premier temps, cet article décrit les missions d'un documentaliste dans les services de santé au travail, et dans un second temps, le réseau regroupant ces documentalistes.

En résumé

Le métier de documentaliste au sein des services de santé au travail (SST) ne cesse d'évoluer depuis 2004 :

- il fournit des informations pertinentes, actualisées, utiles à l'équipe pluridisciplinaire des SST : médecins du travail, mais aussi intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP)... ;
- il gère les acquisitions d'ouvrages, les abonnements aux revues papier ou numériques ;
- il réalise une veille sur des domaines réglementaires, médicaux, techniques, environnementaux, sociaux ou scientifiques ;
- il assure également la formation aux outils et techniques de recherche documentaire, en assistant l'utilisateur.

Le RIST, Réseau d'information en santé au travail, créé en 2004, permet aux documentalistes d'échanger leurs connaissances, de maintenir et de développer leurs compétences.

Le métier de documentaliste en santé au travail

La réalisation des missions d'un service de santé au travail repose sur une équipe pluridisciplinaire aux compétences multiples : médecins du travail, préventeurs (ergonomes, toxicologues, psychologues du travail...) qu'ils soient ou non habilités IPRP (Intervenant en prévention des risques professionnels), direction, services administratifs...

De par sa formation, le documentaliste, métier récent en santé au travail, occupe une place transversale au sein de cette équipe, et apporte une plus-value concrète à l'activité de chacun des corps de métiers qui composent le service de santé au travail (SST).

Les activités décrites ci-dessous ne sont pas systématiquement exercées par tous les documentalistes. Elles dépendent de la structure et de la répartition des tâches au sein des services de santé au travail.

UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ POUR RETROUVER L'INFORMATION

Véritable médiateur, le documentaliste en santé au travail facilite à ses usagers l'accès à l'information, en s'adaptant à leurs spécificités, qu'il s'adresse uniquement aux différents acteurs du SST ou qu'il soit amené, comme c'est le cas dans certaines structures, à répondre directement aux demandes d'information des entreprises. Il joue un rôle dans l'actualisation de leurs connaissances sur la réglementation et sur les différents domaines de compétences : toxicologie, ergonomie, maladies professionnelles, médecine générale, évaluation des risques professionnels, hygiène et sécurité, etc.

Il repère, sélectionne, capitalise et diffuse aux usagers concernés l'information adaptée issue de sources fiables. Selon les services de santé au travail, cette diffusion se fait sous la forme d'une newsletter, d'une revue de presse, par mail. Il est parfois amené à capitaliser les informations recueillies dans des bases de données internes.

BILLY M. *,
NAVARRE A. **,
PAROTIN C. ***,
PETIT B. ****

* SIST 79, Niort
** CMIE, Paris
*** RPST, Lyon
**** AIST 87,
Limoges

Ce filtrage de l'important volume d'informations disponibles permet ainsi aux différents acteurs du SST de disposer d'une information valide et pertinente dans les meilleurs délais. L'image désuète du documentaliste croulant sous une pile de documents poussiéreux est révolue : sa maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) est à la base de sa réactivité.

LES VEILLES POUR SE TENIR INFORMÉ

À la source de l'information, le documentaliste ne se contente pas de répondre aux demandes d'information lorsqu'il est directement sollicité. Il réalise une veille sur des domaines pointus, qu'ils soient réglementaires, médicaux, techniques, environnementaux, sociaux ou scientifiques, contribuant ainsi à l'évolution des connaissances et des compétences de chacun. Par exemple, la veille réglementaire en santé au travail qu'il réalise permet à chacun de disposer des dernières évolutions de la législation et de la jurisprudence, afin de mieux accompagner et conseiller employeurs et salariés dans leur démarche de prévention des risques professionnels.

Les informations récoltées au cours de la veille sont ensuite retraitées sous différentes formes (lettre d'information, dossiers thématiques, note de synthèse, revue de sommaires, brèves de veille, alimentation de sites Intranet/Internet...) et restituées aux usagers en fonction de leurs domaines d'intérêt et de leurs habi-

tudes. À titre d'exemple, les 4 documentalistes des services de santé au travail des Pays de la Loire réalisent et proposent à l'ensemble des acteurs des 15 services de la région un bulletin documentaire mensuel téléchargeable sur le net (*encadré 1*).

LA GESTION DES ABONNEMENTS

Selon les services, le documentaliste est doté d'un budget qui lui permet de gérer les acquisitions d'ouvrages et les abonnements à des revues sous format papier et/ou numérique. Il met en place le prêt de documents et en assure la gestion.

LA FORMATION

De par ses compétences en termes de repérage et d'évaluation des sources d'information, il peut proposer aux utilisateurs une formation aux outils et techniques de recherche documentaire.

Par exemple, les documentalistes des services de Lille (Pôle Santé Travail – Métropole Nord) et de Lyon (Rhône Prévention Santé Travail, RPST) présentent aux médecins, assistantes en santé au travail, IPRP et secrétaires médicales, un atelier informatique de recherche documentaire sur Internet. Celui-ci donne des pistes aux utilisateurs pour savoir où chercher rapidement et facilement sur Internet des informations

ENCADRÉ 1

Le réseau des documentalistes en santé au travail des Pays de la Loire

Fin 2008, la Fédération régionale des services de santé au travail des Pays de la Loire a identifié un besoin de mutualisation des ressources documentaires. Un réseau s'est alors constitué ; il se compose des 4 documentalistes de la région localisés à Angers, Cholet, Le Mans et Nantes.

La réalisation d'un bulletin documentaire est apparue comme une priorité. En effet, chaque documentaliste assurait, pour son service, une veille documentaire sur les mêmes thématiques.

Ce bulletin documentaire mensuel, destiné à l'ensemble des 15 associations de la région et diffusant l'actualité médicale, juridique, sociale et technique liée à la santé au travail s'avère être la première étape de cette mutualisation.

Depuis janvier 2011, le réseau rend accessible l'information répertoriée dans le cadre de sa veille sur un site Internet : <https://sites.google.com/site/ristpdll/home>.

Cet outil propose des rubriques dédiées à la jurisprudence et une revue des sommaires. Il met également à disposition, en téléchargement, un ensemble de supports de communication (dépliants, guides et affiches...) produits par les services de santé au travail de la région.

Fort de cette collaboration, le réseau souhaite développer de nouvelles prestations.



fiables en santé au travail directement exploitables. L'atelier rappelle aussi les limites d'une recherche sur Internet et les pièges à éviter, et permet d'identifier les cas où faire appel à un documentaliste.



Le RIST : Réseau d'information en santé au travail

Le Réseau d'information en santé au travail (RIST) a fêté ses six années d'existence, six années durant lesquelles ce réseau de professionnels de l'information et de la documentation en santé au travail a su se développer et montrer l'intérêt et l'importance de partager et mutualiser ses compétences.



SON HISTOIRE

C'est à l'occasion d'une enquête réalisée par le centre de documentation du service de Lyon, le RPST*, au printemps 2004, et portant sur les pratiques documentaires dans les SIST adhérant au CISME*, que six autres centres de documentation ont été identifiés : l'ACMS* (Suresnes), l'AMEST* (Lille, devenu depuis Pôle Santé Travail), le CIHL* (Saran), le CMIE* (Paris), MEDISIS* (Beauvais) et le SISTEL* (Chartres). À l'issue de cette enquête, une première réunion fut organisée avec les documentalistes de ces centres en septembre 2004, dans les locaux du CISME à Paris. Le RIST était né !



SES OBJECTIFS

Dès le départ, les objectifs de ce réseau étaient multiples :

- échanger sur les diverses pratiques documentaires des SIST,
- partager les connaissances et les expériences documentaires en santé au travail,
- travailler en collaboration notamment sur la veille documentaire,
- développer des outils et des langages documentaires communs,
- représenter le métier auprès des SIST.

Mais ce travail collaboratif était surtout destiné à optimiser la qualité des informations transmises au sein des SIST et à assister les médecins et plus récemment les IPRP dans leurs missions de préservation de la santé au travail.

Rapidement, ce réseau de documentalistes s'est organisé. Un comité de pilotage a été créé et une chartre a été rédigée, décrivant le fonctionnement du réseau : organisation, mode d'adhésion, devoirs des membres. Chaque membre doit d'ailleurs signer cette chartre et s'engager à la respecter. Il en est de même des directeurs de SIST, marquant ainsi leur soutien au réseau.

Aujourd'hui, le RIST rassemble 21 documentalistes qualifiés, dont 19 exerçant en services interentreprises, une au CISME et une à l'INRS (cf. encadré 2). Chaque année, de nouveaux membres rejoignent le RIST.

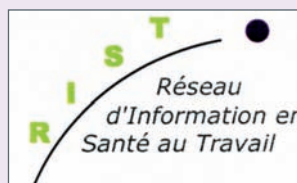


SON FONCTIONNEMENT

Les membres communiquent entre eux principalement par messagerie électronique, par le biais d'une liste de diffusion. Les projets sont proposés et débattus par mail ou en réunion ; ils peuvent faire l'objet de

Les membres du RIST

(au 15 novembre 2010)



- Laurent BENETEAU (SMIEC, Cholet)
- Annie BIJAOU (INRS, Paris)
- Maryline BILLY (SIST 79, Niort)
- M'Barka BIRAUD (Pôle Santé Travail – Métropole Nord, Lille, anciennement AMEST)
- Sylvain BONNOT (RPST, Lyon)
- Samuel COLLEVILLE (SISTEL, Chartres)
- Véronique DELMAS (Santé au Travail 72, Le Mans)
- Laure DEMIDDELAER (Yvelines Santé Travail, Saint-Germain-en-Laye)
- Véronique HODEE (CIHL, Saran)
- Muriel LAMAS (SSTRN, Nantes)
- Nadia LEHAU (AMEDICLEN, Levallois-Perret)
- Arnaud MARTIN (Efficience Santé au Travail, Paris)
- Catherine MARTIN (SMIA, Angers)
- Anne-Cécile MEURISSE (AISMT 36, Châteauroux)
- Justine MEVEL (Adéquation Santé, Le Havre)
- Nadia MOUJANE (CISME, Paris)
- Anne NAVARRE (CMIE, Paris)
- Catherine PARMENTIER (ACMS, Suresnes),
- Claire PAROTIN (RPST, Lyon)
- Brigitte PETIT (AIST 87, Limoges)
- Patricia SAITER (CMAIC Calvados, Hérouville Saint-Clair)

ENCADRÉ 2

* RPST : Rhône Prévention Santé Travail.

CISME : Centre inter-services de santé et de médecine du travail en entreprise, organisme représentatif des services interentreprises de santé au travail.

ACMS : Association interprofessionnelle des centres médicaux et sociaux de santé au travail de la région Île-de-France.

AMEST : Association médecine et santé au travail, devenu Pôle Santé Travail - Métropole Nord.

CIHL : Comité interentreprises d'hygiène du Loiret, service de santé au travail.

CMIE : Centre médical interentreprises Europe.

MEDISIS : Médecine du travail interprofessionnelle, services interentreprises de santé au travail.

SISTEL : Service interprofessionnel de santé au travail en Eure-et-Loir.



Documents pour le Médecin du Travail
N° 125
1^{er} trimestre 2011

groupes de travail au sein du réseau, puis ces groupes de travail présentent l'état d'avancement de leurs travaux lors des rencontres à Paris.

Pour ses deux à trois regroupements annuels, le réseau est accueilli par le CISME à Paris, qui met à disposition une de ses salles de réunion. Un ordre du jour et un compte-rendu sont élaborés lors de chaque rencontre, puis diffusés à chaque directeur de service, avant d'être archivés sur le wiki du RIST (un wiki est un site collaboratif permettant à tout internaute visiteur de modifier facilement et rapidement le contenu des pages de ce site).

Le réseau est ouvert uniquement aux professionnels diplômés en Sciences de l'information et exerçant dans un service de santé au travail. Le nouvel adhérent doit disposer de l'accord préalable de sa direction et adhérer à la charte de fonctionnement du réseau. Il remplit ensuite une fiche de renseignements disponible auprès du coordinateur du réseau ou auprès de l'un des membres. Sa candidature est alors présentée en réunion pour accord.

Pour tout renseignement, il faut contacter la coordinatrice du RIST, C. Parotin (cl_parotin@yahoo.fr).

SES RÉALISATIONS

Une des premières tâches du réseau a été de réaliser une charte des documentalistes en santé au travail, une charte du réseau et d'officialiser les liens entre les membres du réseau. Le logo du RIST a ainsi été créé, des dossiers de synthèse thématique portant sur la réglementation ont été constitués, des suggestions de plans de classement ont été proposées, etc.

Le RIST est également, et surtout, un lieu d'échanges : des informations sur les abonnements et les achats utiles, des conseils pour mettre en place ou adapter les services et les produits documentaires, des astuces pour accéder aux documents introuvables dans les circuits habituels de l'édition, etc. Les études réalisées en interne dans les services peuvent ainsi être plus largement diffusées, avec l'accord de leurs auteurs.

Le réseau participe également à l'amélioration continue des compétences de ses membres : présentation de nouveaux outils (flux RSS, wiki...), méthodologie d'interrogation de bases de données (INRS-Biblio, Légifrance...), initiation à la réglementation en santé au travail, etc. Des intervenants extérieurs peuvent être sollicités pour parler de leur spécialité (ergonomie, réglementation...) et devenir des personnes ressources pour l'ensemble du réseau.

Le RIST est aussi destiné au travail collaboratif : la veille documentaire en est un exemple. En effet, chaque documentaliste a en charge de surveiller une ou plusieurs revues (*Journal Officiel, Liaisons Sociales, Bul-*

letin Épidémiologique Hebdomadaire...) ou des sources considérées comme officielles ou importantes (ministère en charge du Travail et de la Santé, Institut de veille sanitaire...). Les informations récoltées sont collectées et triées ; elles sont ensuite partagées et archivées sur le wiki réservé aux membres du réseau. Cette organisation permet aux documentalistes une assistance dans leur veille quotidienne et un complément d'information en cas de besoin.

De par son métier, il est important pour le professionnel de l'information et de la documentation de suivre les évolutions des outils documentaires et des NTIC. Les outils de veille actuels assurent un gain de temps et d'efficacité (traitement des flux RSS, suivis de sites ou de pages Web...). Sur ce point, le RIST est un moyen pertinent de mutualiser les connaissances et de partager les expériences mises en place au sein des services de santé au travail. La mise en place du wiki au sein du RIST permet aux documentalistes, membres du réseau, de mutualiser une partie de leur veille.

D'autres exemples de travail collaboratif sont en projet : l'élaboration de langages documentaires communs, la création d'outils comme le guide d'entretien des besoins documentaires des IPRP...

Le RIST est aussi un vecteur pour faire connaître le métier de documentaliste. Une fiche de fonction du documentaliste en santé au travail a été réalisée, afin d'aider les services qui souhaiteraient recruter un professionnel de l'information. Le réseau a également renseigné des SIST sur les formations en gestion de l'information, disponibles au niveau national, lorsque ces services souhaitaient former du personnel en interne. Une charte du documentaliste en santé au travail a également été rédigée, sorte de Code de déontologie, décrivant les droits et les devoirs de ces documentalistes, notamment envers les utilisateurs.

Enfin, deux documentalistes sont intervenus lors des Journées médicales du CISME en octobre 2006, pour expliquer le rôle du documentaliste dans la recherche documentaire sur Internet et pour faire connaître le réseau auprès des directeurs de SIST présents.

En conclusion

Ainsi, si le métier de documentaliste en santé au travail est récent, la plus-value apportée par le documentaliste au sein de l'équipe pluridisciplinaire est réelle et concrète. Sa connaissance des besoins de chaque membre de l'équipe et des sources d'information en santé au travail, mais aussi sa réactivité, sont autant d'atouts. À tous les niveaux du SST, disposer de la bonne information au bon moment est essentiel à la

prise de décision, et à la mise en place d'actions en milieu de travail ou de projets en interne. Enfin, sa veille lui permet d'anticiper et d'accompagner les évolutions de la santé au travail.

De plus, grâce au réseau d'information en santé au travail créé en 2004, les échanges de connaissances permettent aux documentalistes y participant de maintenir et de développer leurs compétences. En tirant parti des expériences de chacun, ils peuvent confronter leurs méthodes de travail et adapter leur offre de services à destination de leurs utilisateurs.

Grâce au soutien du CISME et des directeurs des SIST, le réseau a pu s'étoffer et perdurer.

Il lui reste maintenant à se faire connaître et à acquérir la maturité nécessaire, pour faire en sorte que le métier de documentaliste en santé au travail soit mieux représenté au sein de tous les SIST.

Points à retenir

Depuis la réforme de 2004, le métier de documentaliste en santé au travail évolue.

Le documentaliste occupe désormais une place transversale dans l'équipe pluridisciplinaire des services de santé au travail.

Le RIST, réseau d'information en santé au travail, est un réseau de professionnels de l'information et de la documentation dans ce domaine.

Le RIST permet de promouvoir le métier de documentaliste au sein des services de santé au travail